

## TESTS DE DÉPISTAGE RAPIDE DE LA COVID-19 À L'ÉCOLE ET NOUVELLES RECOMMANDATIONS DE LA DIRECTION RÉGIONALE DE SANTÉ PUBLIQUE DE LA MONTÉRÉGIE

**La Prairie, le 24 septembre 2021** – Suivant l'annonce du ministère de l'Éducation d'implanter des tests rapides de dépistage à la COVID-19 dans les établissements scolaires, les écoles primaires du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries commenceront à les administrer durant la semaine du 27 septembre 2021.

### Administration des tests

Les tests de dépistage rapides s'ajoutent aux mesures de prévention déjà mises en place dans nos milieux et sont destinés uniquement aux élèves qui développeront un ou des symptômes compatibles à la COVID-19 **durant la journée**. En effet, l'école ne pouvant en aucun cas permettre l'accès aux personnes symptomatiques, il est important de continuer à garder votre enfant à la maison s'il présente ces symptômes la veille ou le matin. L'[Outil d'évaluation des symptômes de la COVID-19](#) est toujours disponible pour vous guider, tout comme l'outil [Quoi faire si mon enfant a des symptômes?](#)

Suivant un diagnostic positif à un test rapide, votre enfant devra s'isoler et vous aurez à confirmer son résultat en l'amenant se faire dépister. Pour connaître le centre le plus près de chez vous, visitez la page suivante : [Tests de dépistage pour la COVID-19](#).

Pour connaître toutes les modalités entourant les tests rapides à l'école, nous vous invitons à consulter le feuillet du gouvernement du Québec à cet effet : [Dépistage de la COVID-19 par tests rapides à l'école advenant l'apparition de symptômes durant la journée](#).

### Consentement parental

Les parents des élèves concernés seront invités prochainement à consentir à un éventuel dépistage de la COVID-19 pour leur enfant. Un formulaire sera envoyé par l'école à cet effet. Ce consentement est volontaire et sera valide pour toute la durée de l'année scolaire en cours. Il pourra également être retiré à tout moment. Toutefois, si votre enfant développe des symptômes apparentés à la COVID-19 **dans la journée** et que le consentement n'est pas signé, aucun test ne sera effectué sur votre enfant. Il sera alors isolé et vous devrez aller le chercher rapidement à l'école.

***Soyez assurés que tous les renseignements personnels recueillis seront conservés de façon confidentielle dans l'établissement scolaire et à la Direction de santé publique de la région de l'école de votre enfant.***

### Nouvelles recommandations

Voici deux nouvelles recommandations de la Direction régionale de santé publique de la Montérégie relatives à la possible circulation de la COVID-19 dans les classes, visant à éviter le retrait des élèves dans les établissements scolaires.

#### *Cours d'éducation physique*

Pour les élèves de la première année à la cinquième secondaire, le port du masque en éducation physique à l'intérieur est fortement recommandé lorsque la distanciation de deux mètres ne peut être respectée.

### *Transport scolaire*

Étant donné les fratries, le port du masque et le fait que les déplacements et la durée de ceux-ci sont moindres que dans les classes, l'approche quant à l'évaluation des risques dans les autobus est revue. Ainsi, pour les deux premiers cas, tous les contacts seront considérés à risque faible. Ce ne sera donc qu'à compter du 3<sup>e</sup> cas dans un même autobus que les contacts seront identifiés et qu'il y aura une évaluation des niveaux de risques.

Les parents jouent un rôle clé pour faire face à la pandémie dans nos milieux. Nous sommes reconnaissants des efforts faits par chacune des familles permettant ainsi à nos équipes d'avoir un effet positif sur la façon de vivre la pandémie à l'école et de poursuivre les apprentissages.

### *La Direction générale*